

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 10 avril 2012.
2. Urbanisme :
 - rapport de la commission urbanisme du 26 avril 2012
 - devis toiture hangar municipal
 - Suppression de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) et création de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC)
 - informations diverses
3. Protection sociale complémentaire des agents communaux.
4. Culture : demandes de subventions séjours scolaires ou culturels.
5. SDEA : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
6. Création d'emplois saisonniers.
7. Revalorisation des loyers des logements communaux
8. Aire de remplissage phytosanitaire : conventions avec l'Association Foncière
9. Divers.

Secrétaire de séance : Catherine SCHOTT

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.

Membres excusés : Nathalie SIEGLER, procuration à Denis SCHULTZ.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2012

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2012 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme.

- M. BRUGGER présente le **rapport** de la commission urbanisme du 26 avril 2012.
- Il rappelle au conseil qu'un nouveau **radar pédagogique** a été posé près de l'entrée Sud, à l'intersection de la rue des Orchidées. Il fait savoir que les DNA souhaiteraient faire un article sur les résultats de la démarche. Un article pourrait également être inséré dans le Sandimètre. Laurent MEYER souhaite se charger de l'exploitation des résultats du logiciel de l'appareil.
- **Puits incendie** : le maire rappelle que le puits d'incendie de Sand/Kertzfeld s'est affaissé. En raison de la lenteur de la démarche auprès des assurances, il propose au conseil de faire procéder aux réparations par l'entreprise SPEYSER sans attendre un éventuel remboursement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Piste cyclable de Ehl** : le Maire fait savoir que l'acquisition des terrains nécessaires devra probablement faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique vu l'absence de réponse du propriétaire.
- Martin SCHROETTER propose de débattre en commission de la transformation de l'**ilot** devant l'école maternelle en giratoire.
- **Suppression de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)** et création de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) : le Maire précise que ces taxes sont de la compétence du SDEA, la commune n'a donc pas à délibérer.
- **Plan de désherbage** : le Maire propose que, suivant les axes du plan de gestion différencié des espaces verts, la commune fasse l'acquisition d'une faucheuse réducteur (environ 430 €, 500 € avec le système porte outil). Des devis seront demandés.
- **Devis toiture hangar atelier** : M. Brugger présente les devis de fourniture pour 120 m2 de toiture (couverture bac acier + feutre d'étanchéité). Il propose de retenir le devis de l'entreprise BARUCH et FISH de Rosheim, pour un montant de **2 761,57 € HT**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Recours amiable de la commune de Matzenheim contre le permis accordé à Carré Est :**

Le maire rappelle que le promoteur Carré Est projette de réaliser 6 bâtiments à usage d'habitation sur un terrain au bout de la rue de Matzenheim, faisant l'objet d'un permis de construire délivré le 9 janvier 2012 sous les références 06743311R0010. Par délibération du conseil municipal de Matzenheim du 14 mai 2012 transmis par courrier du 4 juin 2012, la commune de Matzenheim, qui avait déposé un recours amiable contre ce permis par courrier en date du 2 mars 2012, accepte de le retirer moyennant certaines conditions. Le maire propose de les valider.

Après délibération, le conseil municipal approuve les points suivants :

- Installation d'une barrière par la commune de Sand (avec prise en charge des frais par la société Carré Est) afin d'empêcher toute circulation sur le chemin agricole entre les 2 communes, barrière en deux tenants décalés de un mètre ou un seul tenant pour permettre le passage de piétons et vélos.

- Cette barrière sera équipée d'une serrure sécurisée dont les clés ne pourront être données qu'aux exploitants agricoles devant emprunter ce chemin rural pour l'exploitation de leurs parcelles. Carré Est prendra en charge le coût de fabrication de ces clés et devra solliciter l'accord des communes de Matzenheim et de Sand pour le choix de la serrure. La commune de Matzenheim détiendra l'une des clés.
- La commune de Sand s'engage à surveiller cette barrière et à veiller à ce qu'elle soit refermée après chaque passage. En cas d'omission, la commune de Matzenheim pourra procéder à sa fermeture.
- La barrière sera éclairée par un poteau d'éclairage public qui sera implanté sur la parcelle appartenant à Carré Est.
- La portion du chemin rural devant accueillir la barrière sera mise à disposition de la commune de Sand par la commune de Matzenheim par le biais d'une convention qui précisera notamment que :
 - l'entretien de cette portion de voirie et sa réfection éventuelle en cas de besoin sera pour moitié à la charge de la commune de Sand et pour moitié à celle de Matzenheim;
 - tous les risques liés à la présence de cette barrière seront de la responsabilité de la commune de Sand;
 - un état des lieux sera fait en présence des maires des communes de Matzenheim et de Sand avant et après les travaux. La réfection éventuelle de la voirie à l'issue du chantier sera prise en charge par Carré Est

Par ailleurs, sur les bases fixées plus haut, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Protection sociale complémentaire des agents.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive [2004/18/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la santé complémentaire et pour la prévoyance :

Montant brut annuel de 1000 à 2000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Culture : demandes de subventions séjours scolaires ou culturels.

- **Demande de subvention voyage culturel** : le maire fait savoir que la Communauté de Paroisses St Materne sur Ill et Scheer a introduit une demande de subvention pour le voyage en Pologne de 1 enfant de notre commune (Yvanna HAEGI) du samedi 21 avril au jeudi 27 avril 2012 .

La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit 5€ x 7 jours x 1 enfant = **35 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **35 €** à la Communauté de Paroisses St Materne sur Ill et Scheer en demandant de la déduire de la contribution de la famille concernée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention séjour à San Francisco** : le maire fait savoir que l'Institut Saint Joseph de Matzenheim a introduit une demande de subvention pour le voyage à San Francisco de 1 enfant de notre commune du jeudi 19 avril au samedi 29 avril 2012 (Corentin WAGNER).

La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit 5€ x 11 jours x 1 enfant = **55 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **55 €**

à l'Institut Saint Joseph de Matzenheim en demandant de la déduire de la contribution de la famille concernée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention voyage d'étude au Burkina Faso** : le maire fait savoir que la commune a reçu une demande de subvention de 2 élèves infirmières résidant à Sand pour un voyage d'étude au Burkina Faso du 1er octobre au 2 novembre prochain (Valérie SCHROETTER et Elodie METZGER). Au cours de ce voyage humanitaire, les deux étudiantes souhaitent emporter des produits d'hygiène à destination des enfants qu'elles rencontreront. Un appel aux citoyens de Sand sera lancé via le SANDIMETRE. Le conseil propose également de leur demander de rédiger à leur retour un article sur cette expérience pour le prochain bulletin de fin d'année.
La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par personne soit 5€ x 33 jours x 2 personnes = **330 €**.
- **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. Martin SCHROETTER**, décide d'octroyer une subvention de **330 €** à Mlles Valérie SCHROETTER et Elodie METZGER (165 € chacune).

Adopté par 13 voix pour.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : SDEA : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Maire présente et fait circuler les rapports annuels 2011 du SDEA et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Création d'emplois saisonniers.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux. Les jeunes qui viendront en aide aux agents communaux pour les travaux d'arrosage, de fleurissement, etc à raison de 35 heures par semaine sont :

- M. Quentin KOHLER du mercredi 1er août au mardi 14 août 2012, soit pendant deux semaines,
- et M. Guillaume LANDMANN du jeudi 16 août au vendredi 31 août 2012, soit pendant deux semaines également.

Le Maire charge la secrétaire générale de créer les postes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : revalorisation des loyers communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe les montants des loyers communaux, indexés sur

l'Indice de Référence des Loyers, comme suit :

NOM	Loyer actuel	Indice de référence	Nouvel indice	Nouveau loyer	Variation annuelle	Date de révision
DOLCI	499,25 €	118,70 3ème trim.	120,95	508,71 €	1,90 %	1er juin
EIBEL	373,50 €	119,17 4ème trim.	121,68	381,37 €	2,11 %	1er juillet
BURCKEL	444,49 €	119,17 4ème trim.	121,68	453,85 €	2,11 %	1er juillet
LUTZ	236,36 €	119,17 4ème trim.	121,68	241,34 €	2,11 %	1er juillet
IHLAU	242,95 €	119,17 4ème trim.	121,68	248,07 €	2,11 %	1er juillet

Le logement occupé par Mme TRIBOUT a été revalorisé au 1er janvier 2012 selon son contrat de bail. Le Maire fait savoir que les provisions pour charges demandées aux locataires n'ont pas augmenté cette année. M. BRUGGER souhaiterait que soit fait un comparatif de consommation de gaz sur l'école maternelle suite aux travaux d'isolation réalisés en 2011.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Aire de remplissage phytosanitaire : conventions avec l'Association Foncière

Le maire présente le projet de convention de mise à disposition (bail emphytéotique de 20 ans) d'une parcelle appartenant à l'Association Foncière pour permettre à la commune d'y construire l'aire de traitement phytosanitaire. Cette convention doit également être approuvée par le bureau de l'Association Foncière. Une convention de partenariat financier, ainsi qu'une convention de gestion devront également être conclues.

Après avoir pris connaissance de la convention détaillée, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec l'Association Foncière.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : Divers

- Le Maire confirme la création à la rentrée 2012 d'une cantine scolaire au CPI pour les plus de 4 ans. C'est la COCOBEN qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Les enfants iront à pied au CPI, les repas seront livrés en liaison froide par un traiteur. Il est prévu par la COCOBEN l'installation d'un four et d'un lave-vaisselle, ainsi que d'armoires de stockage (vaisselle et jeux) et une table pour les petits. Les abords extérieurs devront être sécurisés. La salle sera mise à disposition gratuitement, sauf les consommations d'énergie. 2 personnes seront embauchées 3 h/jour, 4j/semaine, payées par la COCOBEN.
- Le Maire fait savoir que la population de la commune sera recensée début 2013.
- Prochain conseil municipal le 3 juillet à 20 heures.
- Laurent MEYER regrette la suppression des arrêts des bus Réseau 67 à Sand.

La séance est levée à 21h30